

16/01/2019  
CP02

## Quoi ?

Parution du Rapport d'évaluation de la politique scientifique 2016-2017

## Quand ?

17/01/2019

## Pourquoi ?

Mission du Pôle de la Politique scientifique, l'organisme consultatif régional en matière de recherche

## A épingler :

5 recommandations du Pôle pour renforcer la position de la Wallonie en matière de RDI

## RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Le Pôle Politique scientifique publie son Rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016-2017 et formule 5 recommandations pour renforcer la position de la Wallonie en matière de RDI.



Le Pôle Politique scientifique (l'organisme consultatif régional en matière de recherche) a repris la mission dévolue à l'ancien Conseil wallon de la Politique scientifique (CPS), à savoir «*évaluer tous les deux ans la politique scientifique de la Région*». Dans ce cadre, le Pôle a élaboré le Rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016-2017 ; il s'agit du 7<sup>ème</sup> exercice du genre.

Cette publication de près de 130 pages propose un état des lieux du système de RDI en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'une évaluation des forces et faiblesses du système de RDI; elle dresse le bilan de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent Rapport et enfin, avance 5 recommandations pour permettre à la Wallonie de renforcer sa position en matière de RDI. L'évaluation réalisée se base sur un examen approfondi du système wallon de recherche et d'innovation (faits et chiffres), de son financement et des actions menées dans ce domaine au cours des 2 dernières années par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Rapport d'évaluation du Pôle Politique scientifique est disponible sur simple demande auprès du Service Communication du CESE Wallonie : [communication@cesewallonie.be](mailto:communication@cesewallonie.be). Il peut également être téléchargé via le site internet [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

# FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME DE RDI

Pour le Pôle Politique scientifique, le système wallon de RDI présente 4 forces et 4 faiblesses.

## Forces

1. Les dépenses de R&D des entreprises
2. La qualité de la recherche fondamentale
3. Le niveau de formation de la population
4. La création d'emplois dans les services High Tech

Il faut toutefois souligner que ces forces ne progressent plus. En effet, les trois premières sont restées stables et l'on constate un léger fléchissement pour la quatrième. On voit également apparaître une nouvelle force : l'importance des collaborations en matière d'innovation.

## Faiblesses

1. Les dépenses publiques de R&D
2. La valorisation commerciale de la recherche
3. La R&D et l'innovation technologique et non technologique dans les PME, en particulier dans les secteurs traditionnels
4. Les ressources humaines en Sciences & Technologies

Une évolution positive peut être signalée pour les dépenses publiques de R&D qui ont connu une légère croissance ainsi que pour le taux d'innovation dans les PME qui lui aussi se renforce.

La situation des nouveaux diplômés en STEM n'est pas encourageante. En effet, malgré une très légère progression, la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec un taux de 16% en 2015, reste bien en deçà de la moyenne de l'UE28 qui est de près de 26%. La faiblesse de la valorisation commerciale de la recherche reste d'actualité, comme dans la plupart des pays européens.

# RECOMMANDATIONS

Le Rapport d'évaluation publié en 2016 proposait 6 recommandations. Le Pôle Politique scientifique a tiré un bilan des mesures prises par le Gouvernement wallon ou le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour y répondre. Le Pôle constate avec regret qu'aucune des recommandations formulées n'a été suivie. Sur base de cette analyse et de l'évaluation de la politique scientifique en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pôle réaffirme 5 axes de recommandations.

## 1. Renforcer le soutien public à la recherche

- Poursuivre les efforts de ces dernières années afin de porter les dépenses publiques de R&D à 1% du PIB afin d'atteindre l'objectif des 3% en 2020
- Maintenir le soutien wallon au FNRS

## 2. Evaluer pour mieux décider

- Mettre en place un dispositif d'intelligence stratégique s'appuyant sur quatre instruments :
  - un suivi à court terme (6 mois) grâce au questionnaire *ex-post* mis en place par la DGO6 (SPW) axé sur le projet soutenu ;
  - un suivi à plus long terme (minimum 2 ans) grâce à un questionnaire de suivi des entreprises ayant bénéficié d'une aide à la RDI ;
  - un suivi analytique du remboursement des avances récupérables ;
  - des évaluations spécifiques de certaines aides afin de mieux comprendre leurs effets. Il conviendrait particulièrement d'évaluer les nouveaux outils de soutien à la RDI et, pour ce faire, de définir dès à présent les indicateurs permettant cette évaluation.

## 3. Créer de la valeur

- Mettre en œuvre des mesures concrètes visant à faciliter le passage vers la commercialisation :
  - instaurer un suivi personnalisé des entreprises en fin de projet afin de faciliter l'identification des soutiens nécessaires pour les phases suivantes ;
  - élargir l'évaluation à mi-parcours des projets au potentiel de valorisation ;
  - renforcer le recours à des compétences externes pour améliorer la prise en compte de la dimension « marché » dans les projets PME ;
  - porter une meilleure attention aux aides à l'innovation pour les PME (en améliorant leur adéquation aux besoins de ces dernières) ;
  - raccourcir les procédures d'octroi de certaines aides.

## 4. Investir dans l'Humain

- Développer une stratégie intégrée spécifique aux STEM regroupant l'ensemble des acteurs concernés et comportant 4 axes :
  - Réformer l'enseignement des sciences de façon à améliorer les performances de l'ensemble des élèves et à renforcer leur goût pour les sciences en développant la démarche d'investigation et en mettant mieux en évidence le lien avec la technologie. Une adaptation de la formation initiale et de la formation continue des enseignants en est un élément essentiel. Des partenariats devraient être développés avec les universités, les Hautes Ecoles, les entreprises et les centres de recherche pour accompagner les écoles et les enseignants. Des actions ciblées vers les écoles concentrant les difficultés scolaires devraient être mises en place.
  - Développer une approche spécifique aux filles axée notamment sur les filières S&T où elles sont encore peu présentes et sur la représentation des métiers.
  - Mieux faire connaître les métiers S&T en montrant leur diversité afin de permettre aux jeunes d'identifier ceux qui pourraient répondre à leurs aspirations.
  - Réfléchir à une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur de façon à encourager le passage vers des filières scientifiques et techniques.

## 5. Oser s'engager dans une démarche européenne

- Développer une politique forte comprenant notamment :
  - Des soutiens en amont pour que les équipes de recherche puissent faire progresser leurs projets au sein de l'échelle TRL et atteindre les stades indispensables pour pouvoir participer aux programmes de RDI européens.
  - Des mesures pérennes, dans la perspective de la fin des financements issus du fonds FSE, pour accompagner le montage de projets des universités et des centres de recherche.

## QUELQUES CHIFFRES

### Intensité de RD (Dépenses de RD par rapport au PIB) :

Objectif européen de 3% en 2020, dont 1% provenant des pouvoirs publics

**Wallonie (2015) : 2.47% - Belgique : 2.47% - UE28 : 2.04%**

**Mais :** moyens publics consacrés à la RD connaissent une stabilisation après plusieurs années de croissance - Effort important encore à faire pour atteindre l'objectif européen.

### Dépenses RD des entreprises (en % du PIB) :

**Wallonie : 1.9% – Belgique : 1,7% - UE28 : 1,3%**

**Mais :**

- concentré dans le secteur High Tech : 45% du total des dépenses de R&D des entreprises ;
- majoritairement dans les grandes entreprises même si évolution favorable chez les PME : 38% du total des dépenses de R&D des entreprises dans des PME et 45% des PME ont des activités d'innovation.

Et valorisation commerciale des résultats RDI reste insuffisante.

### Niveau de formation de la population (taux de diplômés du supérieur 30-34 ans) :

**Wallonie : 41% - Belgique : 46% - UE28 : 40%**

**Mais :**

- taux atteint un palier et reste en deçà de l'objectif de 47% fixé dans le cadre du Programme National de Réforme ;
- faible pourcentage de diplômés en STEM : Fédération Wallonie-Bruxelles : 16% - Belgique : 17% - UE28 : 26%.

### Participation aux programmes européens de RDI (taux de captation du budget du programme Horizon 2020) :

**Wallonie : 0,51% (population 0,71% de la population européenne)**

**Région Bruxelles-capitale : 0,71% (population : 0,24%)**

**Flandre : 2,37% (population : 1,27%)**

### Développement des collaborations (% des entreprises avec des activités d'innovation de produit et/ou de procédé) :

**Wallonie : 60 % - Belgique : 56% - UE28 : 33%**

**Mais :** effet de taille présent même se réduit : GE : 80% - ME : 71% et PE : 54%. Elles sont également plus nombreuses au niveau wallon qu'au niveau belge qu'au niveau des autres Régions du pays.